

N° 146/2024

CASTILLON-DU-GARD, le 5 novembre 2024

ARRETE REGLEMENTANT LE DEMARCHAGE A DOMICILE**Le Maire de Castillon-du-Gard,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Sécurité intérieure ;

Vu le Code pénal ;

Considérant les nombreux signalements par les habitants de la commune de démarcheurs qui profitent de la vulnérabilité de certains administrés ou qui manifestent un comportement agressif ; Considérant que le démarchage abusif est susceptible de constituer une méthode de repérage, pour des cambriolages ;

Considérant l'augmentation des cambriolages sur le territoire communal ;

Considérant qu'il est nécessaire de protéger les administrés et plus particulièrement les plus fragiles d'entre eux contre toute tentative de cambriolage ou de pratiques déloyales ou agressives ;

Considérant ces troubles à l'ordre public qu'il convient d'éviter,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Toutes les activités de démarchages à domicile doivent faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de la mairie, mentionnant l'objet du démarchage, le nombre de démarcheurs et leur identité, la période ainsi que le secteur de démarchage concerné, au moins 15 jours francs avant le début de ladite période par déclaration à l'accueil en remplissant le formulaire prévu à cet effet.

ARTICLE 2 : À défaut de déclaration préalable, toute activité de démarchage sera punie de l'amende prévue pour les contraventions de 1re classe (article R 610-5 du Code pénal).

ARTICLE 3 : N'est pas concernée par les dispositions du présent arrêté, la vente de calendriers par certaines corporations en possession d'une carte professionnelle, à savoir : La Poste, les Sapeurs-Pompiers, les éboueurs.

ARTICLE 4 : La secrétaire Générale, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Gard,
- Commandant de la brigade de gendarmerie et Police Intercommunale d'Uzès.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CASTILLON-DU-GARD, le 5 novembre 2024

Le Maire

Muriel DHERBECOURT

REÇU EN PREFECTURE

le 08/11/2024